

L'ESSENTIEL 2012

Ce document, L'essentiel de l'année 2012, a pour objectif d'offrir à nos donateurs une information claire et synthétique sur l'Institut Pasteur, ses activités, son fonctionnement et l'utilisation des fonds, et notamment des dons, qu'il reçoit.



S'il ne fallait retenir de l'année 2012 qu'un seul événement, ce serait sans aucun doute l'inauguration du bâtiment François Jacob dédié aux maladies émergentes, en présence du président de la République, François Hollande. Ce bâtiment est le plus important jamais construit sur le campus de l'Institut Pasteur. Il représente à lui seul les valeurs de l'Institut Pasteur: la fidélité à la famille pasteurienne, en portant le nom d'un de ses prestigieux membres, et l'excellence, en réunissant les meilleures compétences et technologies pour lutter contre les maladies émergentes.

L'année 2012 fut aussi marquée par une très grande émulation au sein de nos 130 unités de recherche. Avec des découvertes majeures sur les cellules souches et des avancées importantes sur l'autisme, le paludisme, le sida ou encore les cancers, nos chercheurs ont une nouvelle fois fait preuve d'une curiosité et d'un engagement propres à l'héritage laissé par Louis Pasteur. Le modèle économique de l'Institut Pasteur, tout entier tourné au service de la recherche, est aussi un héritage marquant de son fondateur. Pour en garantir l'indépendance et l'autonomie, Louis Pasteur avait opté pour un financement mixte. Aujourd'hui encore, nous sommes fiers de faire vivre ce modèle pour garantir à nos chercheurs les moyens de leurs ambitions et ce dans la durée. Comme vous le découvrirez dans ce document, l'Institut Pasteur maintient trois piliers essentiels dans ses ressources: la valorisation de ses recherches, les subventions de l'État et la générosité publique. Cette dernière fut en 2012 une nouvelle fois très active avec le soutien sans faille de l'ensemble de nos donateurs, avec votre soutien.

Vos dons contribuent concrètement à nos avancées scientifiques. Ce document vous permettra de mieux comprendre leur utilisation et leur portée.



Alice Dautry

Directrice générale de l'Institut Pasteur



... POUR LA RECHERCHE, POUR LA SANTÉ,
... **POUR DEMAIN**



Institut Pasteur

L'Institut Pasteur, une fondation reconnue d'utilité publique au service de la recherche

Centre de recherche biomédicale de renommée internationale, l'Institut Pasteur, créé en 1887 par Louis Pasteur, est une fondation privée reconnue d'utilité publique. Il a pour mission de contribuer à la prévention et à la lutte contre les maladies, en France et dans le monde, par la recherche scientifique et médicale, l'enseignement et des actions de santé publique. Près de 2 400 personnes travaillent sur son campus à Paris. Parallèlement à des recherches sur le fonctionnement du vivant, une grande partie de ses travaux est consacrée à l'étude des maladies infectieuses, de maladies génétiques, de maladies du système nerveux ou de certains cancers. L'Institut Pasteur est au cœur d'un réseau international qui regroupe 32 instituts sur les cinq continents. Depuis sa création, dix chercheurs ont reçu le prix Nobel de Médecine.

ORGANISATION DE L'INSTITUT PASTEUR

Alliant les nécessités d'une gestion rigoureuse et d'une réactivité forte, la Direction, le Conseil d'Administration et l'Assemblée sont les principaux maillons qui permettent à l'Institut de faire avancer la recherche.

LA DIRECTION

Le Directeur général assure le fonctionnement de l'Institut Pasteur, nomme aux emplois autres que ceux pourvus en Conseil d'Administration et ordonnance les dépenses. Il est le représentant légal de l'Institut Pasteur. L'équipe de direction est constituée du Directeur général, qui est une personnalité scientifique, de deux directeurs généraux adjoints respectivement chargés de la science et de l'administration, ainsi que de directeurs « métiers » (finances, ressources humaines, carrières scientifiques, évaluation...).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Institut Pasteur. Il se prononce sur les orientations stratégiques présentées par le Directeur général, vote les budgets et approuve les comptes, nomme les membres de la direction générale et les titulaires des fonctions scientifiques supérieures, décide des prises de participation au capital de sociétés et de l'évolution des structures de recherche. Les membres du Conseil d'Administration exercent leurs fonctions bénévolement.

L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée est chargée de nommer les membres du Conseil d'Administration, hors les membres de droit ; elle adopte le règlement intérieur de la fondation, approuve le rapport annuel du Conseil d'Administration et, le cas échéant, approuve les modifications des statuts de l'Institut Pasteur.

Un réseau de
32
instituts

UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES

Né de la volonté de Louis Pasteur, le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP) est un acteur incontournable de la lutte contre les maladies infectieuses au niveau mondial. Il réunit, sur les cinq continents, 32 instituts de recherche et de santé publique, parfaitement intégrés dans les systèmes de santé et travaillant en collaboration avec le monde médical et universitaire des pays dans lesquels ils sont implantés. Leurs actions s'appuient sur un vaste réseau de chercheurs issus des universités et formés dans les instituts. 50 salariés de l'Institut Pasteur de Paris sont détachés dans le RIIP.



2 404 COLLABORATEURS
(effectif au 31 décembre 2012)

PLUS DE **60** nationalités

130 unités de recherche

1 877 salariés
de l'Institut Pasteur

464 salariés d'organismes extérieurs
de recherche et d'enseignement supérieur

59% DE FEMMES

ÂGE MOYEN **41,7** ans

L'Institut Pasteur réagit au rapport de l'IGAS

L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a rendu public, le 3 mai 2013, un rapport sur le contrôle du compte d'emploi des ressources de l'Institut Pasteur de 2009 à 2011.

Ce rapport ne relève aucune utilisation frauduleuse de ressources financières de l'Institut Pasteur, mais les accusations infondées qu'il contient portent atteinte à son intégrité et à sa réputation. L'Institut Pasteur s'insurge contre ces accusations avec la plus grande fermeté et tient à faire les mises au point suivantes.

L'Institut Pasteur respecte rigoureusement la volonté des donateurs et des testateurs : l'intégralité des dons et des legs finance les activités de recherche. Les dons sont utilisés dans l'année, sauf si un donateur a fait part de sa volonté d'accompagner un projet à long terme. Chaque don perçu pour un projet de recherche spécifique est identifié et tracé afin de s'assurer qu'il est employé conformément au souhait du donateur. Les legs constituent un soutien précieux

à la pérennité des programmes de recherche de l'Institut Pasteur. Conformément aux statuts, approuvés par le Conseil d'État, certains legs importants, supérieurs à 300 000 €, peuvent être affectés au fonds de dotation, dont les produits financent également la recherche.

Enfin, gage supplémentaire de la qualité de cette gestion, le service des legs et de la gestion du patrimoine immobilier de l'Institut Pasteur a obtenu en mars 2011 la certification ISO 9001-2008 de l'AFNOR, une première en France pour une fondation.

Le rapport de l'IGAS révèle une méconnaissance de la nature exacte de l'Institut Pasteur, semblant ignorer qu'il est une institution où travaillent 2 400 personnes et qui doit assurer le financement de ses programmes de recherche à long terme. Néanmoins, l'Institut Pasteur retient les recommandations de l'IGAS les mieux adaptées à son modèle, conformément à son exigence d'amélioration continue.



Christine Petit
récompensée pour ses
travaux sur la génétique
de la surdité

« *The Brain Prize 2012* », prix international de recherche sur le cerveau, a été remis le 9 mai dernier à **Christine Petit**, professeur à l'Institut Pasteur et au Collège de France, chef de l'unité de Génétique et physiologie de l'audition à l'Institut Pasteur, associée à l'Inserm et à l'Université Pierre et Marie Curie. Ses travaux pionniers sur les surdités héréditaires chez l'homme ont notamment permis d'identifier les gènes à l'origine d'une vingtaine de formes de surdité héréditaire, ouvrant la voie au diagnostic moléculaire de ce déficit sensoriel. Elle partage cette récompense internationale avec Karen Steel, généticienne au Wellcome Trust Sanger Institute.



Grand Prix Inserm 2012
pour **Philippe Sansonetti**

Philippe Sansonetti, chef de l'unité Pathogénie microbienne moléculaire (Institut Pasteur, Inserm 786) et professeur à l'Institut Pasteur et au Collège de France, est lauréat du Grand Prix Inserm 2012, « *en reconnaissance de ses travaux de recherche sur l'infection microbienne* ». Cette distinction rend un hommage appuyé à une personnalité dont les travaux de recherche ont contribué aux progrès dans la connaissance de la physiologie humaine, en thérapeutique et plus largement dans le domaine de la santé. Philippe Sansonetti a été pionnier dans la mise au jour des bases génétiques de la virulence des bactéries, notamment de *Shigella*, responsable de la dysenterie, dont il a étudié l'intégralité des étapes nécessaires au processus infectieux.

Sous le signe de **François Jacob**



Le nouveau bâtiment consacré aux maladies émergentes porte le nom d'un illustre pasteurien, François Jacob, décédé le 20 avril 2013.

François Jacob est l'un des dix pasteuriens à avoir reçu le prix Nobel de médecine, en 1965, avec Jacques Monod et André Lwoff. Ce pionnier de la biologie moléculaire a été Compagnon de la Libération, membre de l'Académie française, Grand-Croix de la Légion d'Honneur et Chancelier de l'Ordre de la Libération.

« Je suis rentré à l'Institut Pasteur en été 1950, et depuis, cela a été une transformation absolument formidable », avait-il souligné peu avant l'inauguration du bâtiment qui porte désormais son nom.



Temps forts 2012

**CELLULES SOUCHES...
POST MORTEM**

Les chercheurs de l'unité de Fabrice Chrétien ont montré que les cellules souches de certains de nos organes pouvaient survivre jusqu'à dix-sept jours... après notre mort. Elles sont en effet capables d'entrer en dormance pour réduire leur activité métabolique, tout en préservant leur potentiel de division cellulaire, réactivable quand les conditions redeviennent plus favorables. Une découverte qui offre de formidables espoirs dans le domaine de l'utilisation des cellules souches à des fins thérapeutiques.

STAPHYLOCOQUE DORÉ

L'équipe de Tarek Msadek, dans l'unité Biologie des bactéries pathogènes à Gram-positif, en collaboration avec la faculté de médecine de l'Université de Tsukuba (Japon), a découvert un mécanisme permettant au staphylocoque doré de devenir résistant à un antibiotique courant. Cette avancée offre une piste sérieuse pour lutter contre l'apparition de souches de cette bactérie multirésistantes aux antibiotiques. Le staphylocoque doré est particulièrement redouté en milieu hospitalier, où il fait partie des germes fréquemment responsables d'infections nosocomiales.

BCG ET CANCER DE LA VESSIE

Des travaux menés dans l'unité d'Immunobiologie des cellules dendritiques, dirigée par Matthew Albert, ont indiqué une piste pour renforcer la thérapie du cancer de la vessie par le BCG, traitement standard des tumeurs à haut risque de récurrence. Elle consiste en des injections répétées du BCG dans la vessie, qui stimulent le système immunitaire. Les chercheurs ont montré sur des modèles expérimentaux qu'injecter au préalable le BCG en sous-cutané rendait les cellules immunitaires opérationnelles en grand nombre dès la première instillation de BCG dans la vessie, améliorant ainsi la réponse antitumorale.

AUTISME

L'équipe de Thomas Bourgeron a récemment identifié des mutations affectant le gène SHANK2 qui seraient directement impliquées dans l'autisme. La protéine codée par ce gène est localisée au niveau des synapses, les points de contact entre les neurones. La même équipe a également mis au point un modèle de souris mutée pour le gène SHANK2. Chez cette souris, le nombre de synapses diminue, et son comportement (interactions sociales, vocalisations) est différent. Ces résultats ouvrent de nouvelles pistes pour comprendre les origines multiples de ce trouble et permettre la mise au point de nouveaux traitements.

SIDA

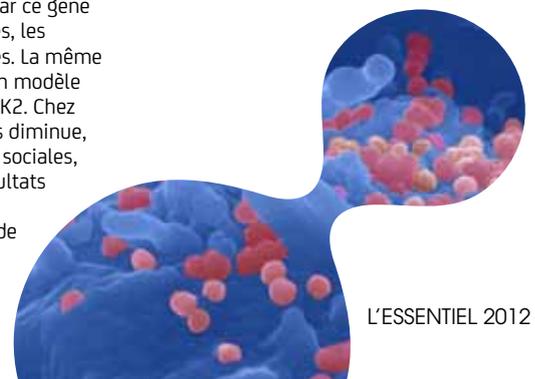
Présidée par le Pr Françoise Barré-Sinoussi, chef de l'unité Régulations des infections rétrovirales et Prix Nobel de médecine 2008, l'initiative internationale « *Vers une guérison du VIH* » a été lancée sous l'égide de la Société internationale du sida (IAS). L'objectif est de coordonner la recherche pour développer des approches thérapeutiques visant *a minima* à permettre aux patients de vivre sans traitement. Après la publication d'une stratégie scientifique commune, les réflexions se poursuivent pour promouvoir les collaborations public-privé, étudier les aspects éthiques, psychosociaux et le rapport coût/efficacité des futures stratégies de guérison.

**CANCERS
PISTE THÉRAPEUTIQUE**

Une piste thérapeutique a été découverte avec l'espoir de pouvoir contrôler une enzyme associée au développement de nombreux cancers. Cette enzyme, Plk1, présente à toutes les étapes du processus de division des cellules, est surproduite dans de nombreux cas de cancers (colorectal, sein, estomac, œsophage, pancréas, peau, utérus, larynx, certains cancers du poumon...). L'équipe de Robert Weil, dans l'unité de Signalisation moléculaire et activation cellulaire dirigée par Alain Israël, a montré qu'une protéine, Optineurine, était un régulateur spécifique de Plk1. Cibler cette protéine pourrait donc permettre d'empêcher la prolifération cellulaire non contrôlée qui caractérise les cancers.

PALUDISME

Deux molécules capables d'enrayer rapidement et de manière irréversible la croissance du parasite du paludisme durant toutes les phases sanguines de son cycle de vie ont été identifiées dans l'unité de Biologie des interactions hôte-parasite, dirigée par Artur Scherf, en collaboration avec l'Imperial College de Londres. La nouvelle est d'importance car les résistances du parasite aux antipaludiques actuels sont en forte augmentation et rendent urgent le développement de molécules inhibitrices. Rappelons que le paludisme a tué un enfant par minute dans le monde en 2010.



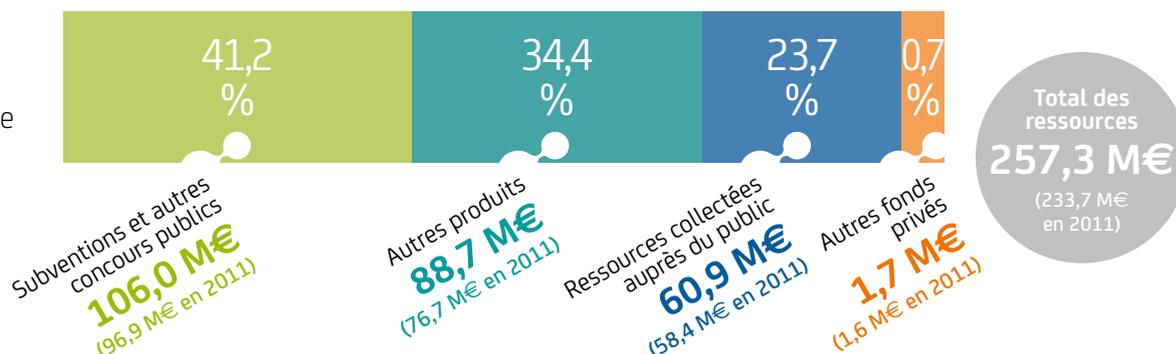
Synthèse du compte emploi des ressources de l'Institut Pasteur en 2012

Ressources

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financements publiques et privées mises au service de son objet social, profondément ancré dans une perspective de long terme, qui vise à contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique. L'objectif est de prévenir les aléas pouvant impacter sur le long terme le niveau des subventions publiques, des revenus issus de la valorisation de la recherche ou de la générosité publique. Les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut. Elles ont aussi vocation à assurer sa pérennité via son fonds de dotation. C'est ainsi que tous les dons et legs supérieurs à 300 000 euros peuvent être reversés sur le fonds de dotation lors de l'affectation du résultat de l'exercice.

Répartition des ressources (hors report et reprise de provisions)*

Chiffres issus du Compte emploi
des ressources 2012.



Notes explicatives sur les ressources

Les subventions et autres concours publics regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche (62 M€), le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics pour 42,6 M€ (Union européenne, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage (1,4 M€). Elles s'élèvent à 106 M€, en progression de 9,4% par rapport à l'année 2011 grâce au fort développement des conventions de recherche pour la plupart inscrites dans le programme des Investissements d'avenir.

Les autres produits (88,7 M€) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur (redevances : 36 M€ ; ventes et services : 16 M€ ; contrats de recherche et développement : 7,7 M€ produits financiers : 24,6 M€ ; et produits exceptionnels nets : 3,6 M€).

Les ressources collectées auprès du public correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement ou par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...) ainsi qu'aux revenus de nos immeubles de rapport. Elles sont en légère augmentation par rapport à 2011 (60,9 M€, soit + 4,3 %) et représentent 24 % des ressources de l'Institut, contre 25 % en 2011.

Les autres fonds privés (1,7 M€) sont relatifs à certains mécénats d'entreprises (contributions à colloques, cours, investissements en équipement...) et de fondations (Bill Gates Foundation, Wellcome Trust, EMBO...).

CADRE DE RÉFÉRENCE

Faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

* Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (26,4 M€) se rapporte essentiellement aux crédits acquis à fin 2011 dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice.



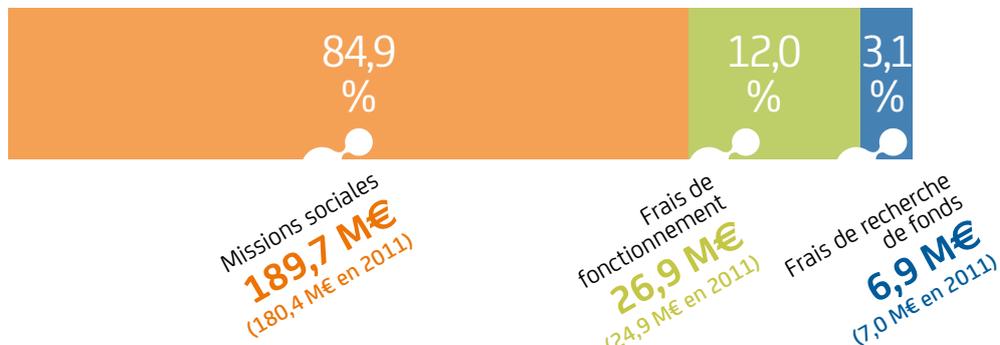
En 2012,
pour collecter
10 euros,
l'Institut Pasteur investit
1,02 euro*

* 10,20 %, c'est la part des frais de recherche de fonds rapportés à la générosité publique vs 10,37 % en 2011.
Une dépense de 6,2 M€ pour 60,9 M€ de ressources.

Emploi des ressources

Les charges sont évaluées suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Répartition des emplois



Notes explicatives sur les emplois

Les missions sociales s'élèvent à 189,7 M€, représentant ainsi, comme l'an passé, 85 % du total des emplois inscrits au compte de résultat, et correspondent, en application de ses statuts, aux activités de recherche, de santé publique et d'enseignement de l'Institut Pasteur. La part des activités réalisées en France s'élève à 181,3 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur, à 8,4 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (direction générale, financière, ressources humaines, juridique...) et représentent, comme l'an passé, 12 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

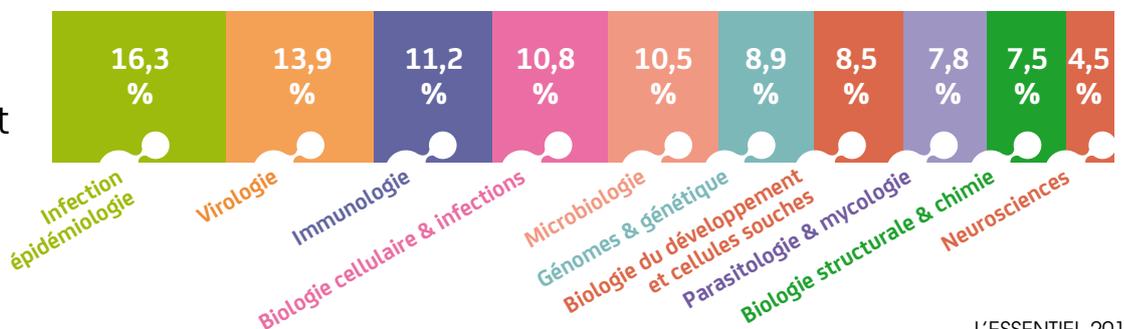
L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont alloués à nos unités de recherche en respect de la volonté du donateur ou du testateur ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées sur une base proportionnelle aux dépenses qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche par exemple.

Ils représentent 3,1% des ressources y afférentes ; ceux spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 10,2% des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public enregistrés.

Répartition par département scientifique



La générosité publique au service de la recherche

La générosité publique est, pour l'Institut Pasteur, l'expression d'un double soutien. D'abord, le soutien essentiel, celui des citoyens qui, depuis la fondation de l'Institut il y a 125 ans, manifestent une fidélité exceptionnelle comprise comme un encouragement permanent pour tous les chercheurs. Ensuite, le soutien nécessaire, celui du financement qui pèse environ un quart du budget (voir p.4). Au-delà de l'équilibre financier, les dons, les legs et le mécénat sont un gage d'indépendance, de réactivité et de liberté. Ils permettent un arbitrage sur l'affectation des dons qui ne dépend que de la volonté des donateurs, y compris en laissant l'Institut sélectionner en toute indépendance les projets de recherche jugés prioritaires.

Répartition des ressources issues de la générosité publique et mobilisées au cours de l'année

(Données issues du compte d'exploitation)

	Revenus du patrimoine immobilier	Entreprises	Dons particuliers	Legs
2009 TOTAL 48,1 M€	4,6 M€	8,3 M€	11,5 M€	23,7 M€
2010 TOTAL 48,0 M€	4,5 M€	7,9 M€	11,8 M€	23,8 M€
2011 TOTAL 42,6 M€	6,3 M€	8,1 M€	13,4 M€	14,8 M€
2012 TOTAL 43,2 M€	6 M€	6,3 M€	14,1 M€	16,8 M€

Note explicative

Une année dynamique malgré un contexte économique délicat

En 2012, les indicateurs de la collecte de dons ont été, pour la septième année consécutive, très positifs, avec un résultat global à hauteur de 21,7 M€. La légère érosion observée par rapport à 2011 est liée à l'enregistrement d'un don exceptionnel. La collecte bénéficie à l'ensemble des recherches de l'Institut Pasteur et s'appuie en priorité sur un soutien accru des donateurs particuliers, qui progresse de 5% par rapport à 2011. Qu'ils donnent de manière ponctuelle ou régulière, de petits ou de gros montants, qu'ils soient français ou étrangers, les donateurs prouvent encore une fois leur engagement auprès des chercheurs de l'Institut Pasteur, et ce malgré

un contexte économique difficile et une fiscalité en mutation avec une année électorale, qui tendent habituellement à influencer à la baisse la générosité. À noter que le nombre de nouveaux donateurs reste très important.

Les dons provenant des entreprises se maintiennent à un très bon niveau, à 6,3 M€. Les legs, quant à eux, s'élèvent à 16,8 M€, en augmentation de 2 M€, pour la part portée en produits d'exploitation. Enfin, les revenus du patrimoine immobilier s'élèvent à 6 M€ et diminuent de 0,3 M€ par rapport à 2011.

Qu'a fait l'Institut Pasteur avec 100 euros provenant de la générosité publique en 2012 ?

(Chiffres issus du compte emploi des ressources 2012.)



Bilan 2012



Le bilan reflète la situation patrimoniale de l'Institut Pasteur en fin d'exercice. Il traduit ce que l'organisme possède (à l'actif) ainsi que le niveau de ses ressources et de ses dettes (au passif).

En 2012, le déficit d'exploitation s'élève à -23,2 M€, fortement impacté par d'importantes charges d'exploitation non récurrentes. Le résultat financier (23,2 M€), correspondant aux revenus des placements, permet d'équilibrer le résultat courant de l'exercice. Le résultat exceptionnel porte le résultat net de l'Institut Pasteur à 71,5 M€.

COMPTE 2012

BILAN

En millions d'euros

	2011	2012
Actif immobilisé	248,4	270,4
Actif circulant	733,1	816,8
Comptes de régularisation	4,3	4,4
Total actif	985,8	1 091,6
Fonds propres	653,8	725,3
Autres fonds propres	39	39,8
Provisions pour risques et charges	52,5	61,7
Fonds dédiés	26,6	36,8
Dettes	122,1	112,1
Comptes de régularisation	91,8	115,9
Total passif	985,8	1 091,6

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	2011	2012
Produits d'exploitation	230,2	245,7
Charges d'exploitation	240,8	268,8
Déficit d'exploitation	-10,5	-23,1
Excédent financier	12,4	23,2
Excédent courant	1,9	0,1
Excédent ou déficit exceptionnel	-26,8	71,6
Contribution IP Guedeloupe et Guyane	-0,6	-0,2
Excédent ou déficit net	-25,5	71,5

L'**actif** est composé de biens immobiliers nécessaires à l'activité, de locaux, de matériels et d'équipements. L'actif circulant correspond aux créances devant être réglées par les financeurs ainsi qu'à la trésorerie nette.

Les **fonds propres** comprennent essentiellement le fonds de dotation, constitué :

- à hauteur de 55 %, de produits issus de la générosité publique tels que les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social et les ressources excédentaires équivalentes à la part supérieure à 0,3 M€ des dons et legs ;
- à hauteur de 45 %, de produits issus de plus-values de cessions d'actifs et, marginalement, d'excédents d'exercices passés.

Les **autres fonds propres** correspondent aux subventions d'investissement allouées par :

- l'État ou des organismes publics
- des organismes ou entreprises privés
- les legs et donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable.

LES OPÉRATIONS COURANTES

Les produits courants progressent de 10,9 % par rapport à 2011.

Les plus fortes hausses sont enregistrées sur les conventions et contrats de recherche, les produits du patrimoine (essentiellement financiers) et le soutien de nos donateurs. Le soutien financier, stable, des pouvoirs publics, en particulier du ministère de la Recherche, reste majeur dans l'équilibre du résultat courant de l'Institut Pasteur.

Les dépenses courantes augmentent de 11,6 % par rapport à 2011, fortement impactées par la mise en service du nouveau bâtiment François Jacob et la dotation aux provisions d'indemnités de départ en retraite. Retraité de ces charges non récurrentes, le déficit d'exploitation est stable par rapport à l'an passé. Parmi les missions de l'Institut Pasteur, les activités de recherche concentrent la majeure partie des dépenses courantes, le reste concernant les activités de santé publique et d'enseignement.

LES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour leur quote-part supérieure à 300 K€) et d'une composante financière (valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values, réalisées ou latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées).

En 2012, la part des dons et legs comptabilisée en exceptionnel s'élève à 13,8 M€, en légère diminution (- 1,9 M€) par rapport à 2011. En revanche, la composante financière (26,1 M€) progresse fortement.

Le résultat exceptionnel comprend également cette année une plus-value de 31,7 M€ réalisée sur la cession de quatre immeubles de rapport et du domaine de Combray.

Le résultat exceptionnel permet ainsi à l'Institut Pasteur d'enregistrer un résultat net de 71,5 M€.

3 QUESTIONS À

CORINNE FORTIN, DIRECTRICE FINANCIÈRE DE L'INSTITUT PASTEUR

Quelle est la politique de réserve de l'Institut Pasteur ?

Nos missions sociales s'inscrivent dans le long terme, quatre ans pour les projets les plus courts. Nos modalités de gestion comptable et financière sont donc dictées par une exigence de stabilité et de pérennité.

Notre priorité est la couverture des dépenses de l'année ; les excédents éventuels, pour la plupart issus des legs supérieurs à 300 000 euros, viennent ensuite renforcer le fonds de dotation.

Comment est investi le patrimoine de la Fondation ?

Notre patrimoine « productif », c'est-à-dire qui génère des revenus, s'élève à 799 M€ à fin 2012 : 17 % est constitué d'immeubles de rapport et 83 % de placements financiers. Notre politique d'investissements s'appuie sur des principes

généralisés de prudence, de transparence et de responsabilité. Cette gestion diversifiée et prudentielle permet d'amortir les soubresauts des marchés : sur la période 2008-2012, notre portefeuille de placements a réalisé une performance de + 6,9 % là où les marchés d'actions euros ont perdu 26,34 % ! Le cadre de référence de ces placements, disponible sur notre site Internet, détaille précisément notre politique d'investissement et la gouvernance de la gestion de notre patrimoine sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Que génère ce patrimoine ?

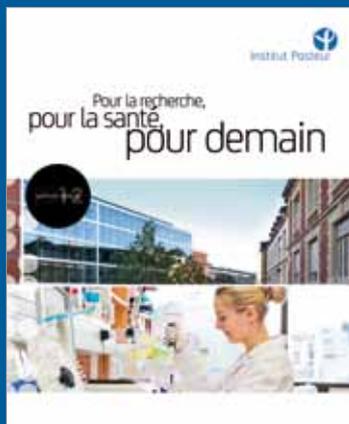
Il a généré près de 35 M€ de produits en 2012 grâce auxquels nous avons pu équilibrer le résultat de l'exercice. Cette année, la performance totale des placements à long terme a été de 9,84 %.



Nos publications

Vous pouvez retrouver et télécharger nos publications sur le site :
www.pasteur.fr

ou les demander auprès de notre service donateurs :
Tél. 01 40 61 33 33 – dons@pasteur.fr



RAPPORT ANNUEL 2012



LES COMPTES 2012



LE MAGAZINE 2012



En plus du contrôle exercé par l'État via l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2012, l'Institut Pasteur se soumet à des organes de contrôle indépendants pour offrir à ses donateurs et partenaires toutes les garanties de transparence. Par ailleurs, un contrôle interne exercé par un comité d'audit et financier, un comité des nominations et rémunérations et un comité consultatif des placements donne des gages supplémentaires d'une gestion rigoureuse et sous contrôle. Pour illustrer cette qualité de gestion, soulignons que le service des legs et de la gestion du patrimoine immobilier de l'Institut Pasteur a obtenu en mars 2011 la certification ISO 9001-2008 de l'AFNOR, une première en France pour une fondation.



AGRÈMENT DU COMITÉ DE LA CHARTE

Organisme sans but lucratif, Le Comité de la Charte exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.

Son action se fonde sur l'élaboration des RÈGLES DE DÉONTOLOGIE, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le CONTRÔLE CONTINU des engagements souscrits.

Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de la gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds et la transparence financière.

L'Institut Pasteur, membre fondateur, fait partie des 79 organisations agréées par le Comité de la Charte du don en confiance.

www.comitecharte.org



CERTIFICATION DES COMPTES

Les chiffres présentés sont issus des comptes 2012 qui ont été certifiés par un Commissaire aux Comptes indépendant, le cabinet PriceWaterhouseCoopers.